|  |  |
| --- | --- |
| **Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-20)Genève, 1er-9 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | Addendum 17 auDocument 40-F |
|  | **7 février 2022** |
|  | **Original: russe** |
|  |
| États Membres de l'UIT, membres de la Communauté régionale des communications (RCC) |
| propositions relatives à l'OPTIMISATION Et À la restructuration |

 RCC/40A17/1

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Proposition

Dans le cadre de l'examen de l'efficacité et de l'optimisation des travaux des Commissions d'études de l'UIT-T et de la restructuration éventuelle de ces commissions d'études, les Administrations des pays membres de la RCC proposent d'adopter la démarche suivante:

1 Prévoir l'application appropriée, simple (harmonieuse) et souple du mécanisme de création des groupes spécialisés, pour veiller à ce que les nouvelles activités soient menées à bien en temps voulu et à ce qu'il soit donné suite rapidement aux demandes de normalisation des télécommunications/TIC au niveau international, en rassemblant des participants venant d'horizons très différents, y compris des organisations qui ne sont pas membres de l'UIT, et en ménageant une grande souplesse quant au choix des produits à fournir et des méthodes de travail.

2 Pour certains domaines prioritaires, approuvés par l'AMNT ou adoptés par la suite par le GCNT, utiliser le format de l'Initiative mondiale en matière de normalisation (GSI) pour les groupes d' activités, en prévoyant l'organisation dans un même lieu des réunions relatives à l'Initiative GSI et des réunions des commissions d'études concernées, des groupes spécialisés et des groupes de Rapporteur, dans le cadre d'un programme de travail concerté. Cela devrait accélérer l'adoption de solutions convenues pour tenir compte des besoins du marché et permettre au besoin le regroupement des travaux menés par les diverses commissions d'études.

3 Maintenir (pour l'essentiel) la structure actuelle des Commissions d'études de l'UIT-T, telle qu'elle a été approuvée par l'AMNT-16, dans un souci de stabilité, sauf dans les cas où le mandat peut être considéré en grande partie comme mené à bien.

4 Examiner les questions relatives à l'efficacité, à l'optimisation et à une restructuration éventuelle des Commissions d'études de l'UIT-T, en tenant nécessairement compte des activités des groupes régionaux et des autres organismes internationaux de normalisation et de la coopération avec ces derniers, sans perdre de vue le fait que l'Union devrait conserver sa position de chef de file dans le domaine de la normalisation des télécommunications au niveau international.

5 Élaborer des recommandations sur l'efficacité, l'optimisation et la restructuration éventuelle des Commissions d'études de l'UIT-T par les Membres de l'UIT-T participant aux réunions des différentes Commissions d'études de l'UIT-T, sans faire appel à des consultants extérieurs indépendants.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_